



Bruxelles, le 13 juillet 2023  
(OR. en)

11741/23

**Dossier interinstitutionnel:  
2023/0214(NLE)**

**FISC 164  
ECOFIN 766**

**NOTE POINT "I/A"**

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

N° doc. Cion: 11107/23 - COM(2023) 342 final

Objet: Décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution (UE) 2017/784 en ce qui concerne la période d'autorisation et le champ d'application de la mesure particulière dérogatoire aux articles 206 et 226 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, prise par l'Italie  
- Adoption

1. Le 26 juin 2023, le Conseil a reçu la proposition de la Commission<sup>1</sup> relative au sujet visé en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de la dérogation concernée au sein du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil:
  - adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution visée en objet, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 11321/23;
  - décide de faire publier ladite décision d'exécution au Journal officiel.

---

<sup>1</sup> Document 11107/23.